

## SYNDICAT DE RIVIERES DU HAUT BASSIN DE L'HERAULT

SÉANCE DU LUNDI 06 NOVEMBRE 2023 A 18H00

### PROCES-VERBAL

Présents (13) : Richard LEPROVOST (suppléant), Julien CAIZERGUES, Jean-Louis CAUSSE, Quentin PERON, Bruno CANARD, Bruno BELTOISE, Alain BOUTONNET, Joël CORBIN, Patrick COURANT, Claudine RIGAUT, Crystel ROSELET, Emmanuel GRIEU, Marc WELLER.

Excusés (7) : Christophe BOISSON, Joël GAUTHIER, Jean BURDIN, Lucas FAIDHERBE, Yoan FAYDIT, Didier BERGONNIER, José SORIANO.

Excusé représenté (1) : Philippe BOISSON par Richard LEPROVOST.

Absents (4) : François ABBOU, Cédric PIOCH, Sébastien PASQUIER, Luc VILLARET.

Secrétaire de séance : Crystel ROSELET.

---

#### 01 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 09 OCTOBRE 2023

---

Rapporteur : Marc WELLER

Le procès-verbal de la séance du 09 octobre 2023 a été envoyé par courriel à l'ensemble des délégués le 30 octobre 2023.

Monsieur le Président propose d'approuver ce procès-verbal.

#### **Le Comité Syndical, après délibération, et à l'unanimité,**

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 09 octobre 2023 tel qu'annexé à la présente délibération.  
AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

#### 02 – BUDGET : DECISION MODIFICATIVE N°1

---

Rapporteur : Marc WELLER

Monsieur le Président indique au comité syndical qu'afin de permettre la régularisation de certaines écritures comptables, il convient de procéder à une décision modificative n°1, qui se définit de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Article	Nature	Montant
042	6811	Dotations aux amortissements	9,86 €
		<i>Total chapitre 042</i>	9,86 €
		<b>TOTAL</b>	<b>9,86 €</b>

Recettes de fonctionnement :

Chapitre	Article	Nature	Montant
002	002	Résultat de fonctionnement reporté	-0,65 €
		<i>Total chapitre 002</i>	-0,65 €
013	6419	Remboursements sur rémunérations	10,51 €
		<i>Total chapitre 013</i>	10,51 €
		<b>TOTAL</b>	<b>9,86 €</b>

Dépenses d'investissement :

Chapitre	Article	Nature	Montant
21	2158	Autres installations	9,10 €
		<i>Total chapitre 21</i>	9,10 €
		<b>TOTAL</b>	<b>9,10 €</b>

Recettes d'investissement :

Chapitre	Article	Nature	Montant
001	001	Solde d'exécution	-0,76 €
		<i>Total chapitre 001</i>	-0,76 €
040	28041482	Autres communes bâtiments et installations	-47,40 €
040	28041582	Autres groupements bâtiments et installations	-133,33 €
040	2815731	Matériel roulant	-77,61 €
040	28158	Autres installations	315,96 €
040	281838	Autre matériel informatique	-37,02 €
040	28188	Autres	-10,74 €
		<i>Total chapitre 040</i>	9,86 €
		<b>TOTAL</b>	<b>9,10 €</b>

**Le Comité Syndical, après délibération, et à l'unanimité,**

VOTE la décision modificative n°1 comme définie ci-dessus.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

### **03 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024**

---

Rapporteur : Marc WELLER

Monsieur le Président rappelle au comité syndical les dispositions des articles L. 2312-1 et L. 5211-36 du code général des collectivités territoriales qui font état de l'obligation dans les deux mois avant le vote du budget primitif, de tenir au sein du comité syndical, un débat d'orientation budgétaire.

Ces dispositions ont été renforcées par l'article 107 de la loi du 07 août 2015 relative à la nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe).

Le rapport sur lequel s'appuie le débat est annexé au présent procès-verbal.

**Le Comité Syndical, après discussion, et à l'unanimité,**

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024.

APPROUVE le projet proposé.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

### **QUESTIONS DIVERSES**

---

Aucun point n'est soulevé.

Monsieur le Président lève la séance à 19h30.

La secrétaire de séance,

Le Président,